Envoyé en préfecture le 24/03/2022 Recu en préfecture le 24/03/2022 Affiché le ID: 011-200035855-20220316-2022_030D-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE: **FINANCES** LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté

SOUS-DOMAINE: DECISIONS BUDGETAIRES

de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET: Vote du Compte Administratif 2021: port fluvial

Présents: Philippe GREFFIER, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU. Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT. Elisabeth ESCAFRE, Danielle Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD. Gérard LAMARQUE. Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU. Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Charles PAULY, Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS. Giovanni ZAMAI.

Le nombre de déléqués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 10 mars 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François

GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

Procuration(s): Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Hélène GIRAL. Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Jacqueline Benoit MERLIN, **RATABOUIL** à Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL à Bernard PECH. Monique VIDAL à Denis BOUILLEUX.

2 4 MARS 2022 PAR PUBLICATION

LE

Excusé(s): Christophe PRADEL, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD, BONDOUY, Hubert CHARRIER. Véronique CORROIR. Prescillia GRANIER, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

2 4 MARS 2022

PAR DELEGATION LE

Eliane BOURGEOIS MOYER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Frédéric JEANJEAN, LEGUEVAQUES. Didier MAERTEN, POISSON. Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Jean-Pierre QUAGLIERI.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31 et L. 5211-1,

CONSIDERANT qu'il convient de voter les comptes administratifs avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice conformément à la loi précitée.

Monsieur Philippe GREFFIER, Président, ayant quitté la salle,

Sous la Présidence de Madame Nicole MARTIN, Vice- Présidente Délibérant sur le compte administratif de l'exercice clos en 2021 Dressé par Monsieur Philippe GREFFIER, Président Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Ocotion de l'onotionnement :		
Dépenses :	-	186 733.35€
Recettes:	+	182 662.92_€
Résultat d'exercice :	=	4 070.43 €
Résultat antérieur :	+	4 824.50_€
Résultat cumulé :	+	754.07 €
Section d'investissement :		
Dépenses :	-	34 207.75 €
Recettes:	+	13 720.22_€
Solde de la S.I. :	-	20 487.53€
Résultat antérieur :	+	33 545.63 €
Besoin de la S.I. :	+	13 058.10 €

Résultat global : + 754.07 + 13 058.10 = 13 812.17 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Président,

Le Président,

16 mars 2022